**Conseil de lecture**

**Intitulé de l’ouvrage choisi :** Guide pour le suivi et l’évaluation de Projets/Programmes - Fédération Internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

**Idée clé :**

Un point souvent « inexistant » lors de la mise en place d’un système de suivi-évaluation est mis en exergue dans le « Guide pour le suivi et l’évaluation de Projets/Programmes» de la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il s’agit de l’utilité d’inclure au minimum un mécanisme de recueil de plaintes officielles qui permettrait à toutes les parties prenantes de légalement exprimer leurs réclamations. En effet, on a trop tendance à s’attarder sur les remontées d’informations positives et négliger celle plutôt négatives. Il est présenté comme un outil qui doit se décliner en « un ensemble de procédures par lesquelles les parties prenantes peuvent exprimer, en toute sécurité, des griefs ou des préoccupations qui sont examinés objectivement par rapport à un ensemble de règles et de principes standards ». Il a pour but d’assurer le principe de redevabilité et l’engagement à l’égard des parties prenantes de la Fédération de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge notamment la responsabilité morale et juridique de réagir à tout acte illicite ou comportement répréhensible, par exemple, l’exploitation sexuelle, l’abus de pouvoir et la corruption. Cependant, il doit aussi d’une manière plus spécifique inclure des outils pour faire remonter les griefs des différentes populations, par exemple les bénéficiaires quant à leur participation, la façon dont on les traite, l’accès aux ressources et les changements apportés ou encore faire remonter le mécontentement par exemple des personnes n'ayant pas bénéficié directement du projet. Les méthodes pour faire remonter les informations ne peuvent être universelles mais doivent être adaptées spécifiquement aux parties prenantes selon les cultures communautaires et organisationnelles.